



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

Cagnotte le 01 avril 2024

**Madame la Préfète des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

**Objet : Tosse – practice de golf**

Madame la Préfète,

Nous venons vers vous au titre des courriers que nous avons échangé avec le maire de Tosse en 2021 que nous mettons en relation avec les constructions actuellement en cours réalisées par M. D'Incau.

Au départ il s'agissait de la construction **d'un** atelier de réglage de club de golf.

Dans la réalité l'atelier est constitué d'au moins **trois** bâtiments, les aménagements paysagers très exotiques réalisés après avoir détruit des entités de barradeaux sont sous bonne surveillance d'une clôture tout aussi hideuse qu'improbable en zone agricole.

Bien évidemment le panel des prestations d'un practice est au rendez-vous, bunker, green, fairway.

Bref M. D'Incau est en train de réaliser un practice de golf.

Vous imaginez bien que l'entretien de ce practice nécessitera pour le moins son arrosage.

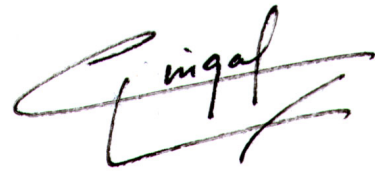
Bien sûr lorsque nous avons rencontré M. D'Incau nous avons ressenti, outre de nettes imprécisions sur son projet, d'une manière fort désagréable qu'il avait une propension au mépris du pouvoir d'analyse d'autrui.

Maintenant la Fédération SEPANSO-Landes s'interroge au vu du dossier et des réalités :

- Comment la mairie de Tosse a pu laisser faire et donner des PC en désaccord avec la position que le maire a écrit ;
- Comment peut-on accepter une telle clôture d'un espace agricole ?
- La réglementation de la loi sur l'eau en matière d'irrigation est-elle dans ce cas respecté ?
- Constate le remblaiement d'une zone humide ;
- L'apport de granulats.
- Nous éviterons toute polémique relative aux chevaux et moutons qui recevront inévitablement des balles sur la tête, ou aux aléas vétérinaires s'il advenait qu'ils absorbent des balles. (puisque la communauté de commune MACS lui a demandé de clôturer)

Je vous remercie Madame la Préfète de bien vouloir faire en sorte que ce dossier soit examiné avec toute la déontologie qui s'impose devant des abus, des errements et probablement des détournements de droits.

En vous remerciant pour les réponses que vous apporterez à ce courrier, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)

**Pièces jointes :**

- **Courrier adressé au maire de Tosse le 09/02/2021 (avec plan)**
- **Réponse du maire de Tosse le 11/02/2021**
- **Deuxième courrier au maire de Tosse le 17/02/2021**



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

Cagnotte, le 9 février 2021

**Monsieur le Maire**  
**Mairie de Tosse**  
**53, avenue du Général de Gaulle**  
**40230 TOSSE**

Transmission électronique : [mairie@tosse.fr](mailto:mairie@tosse.fr)

**Objet** : aménagement en zone N du PLUi

Monsieur le Maire,

Nous observons qu'à la suite de l'abandon d'usage agricole des terres, maintenant classées en STECAL (voir ci-dessous), ces terres font l'objet d'aménagements importants tels que clôture, apport de sables qui provoque une surélévation du milieu et son changement esthétique.

Pouvez-vous nous indiquer quelle est la destination de ces terres classées maintenant en "STECAL zone agricole" au PLUi.

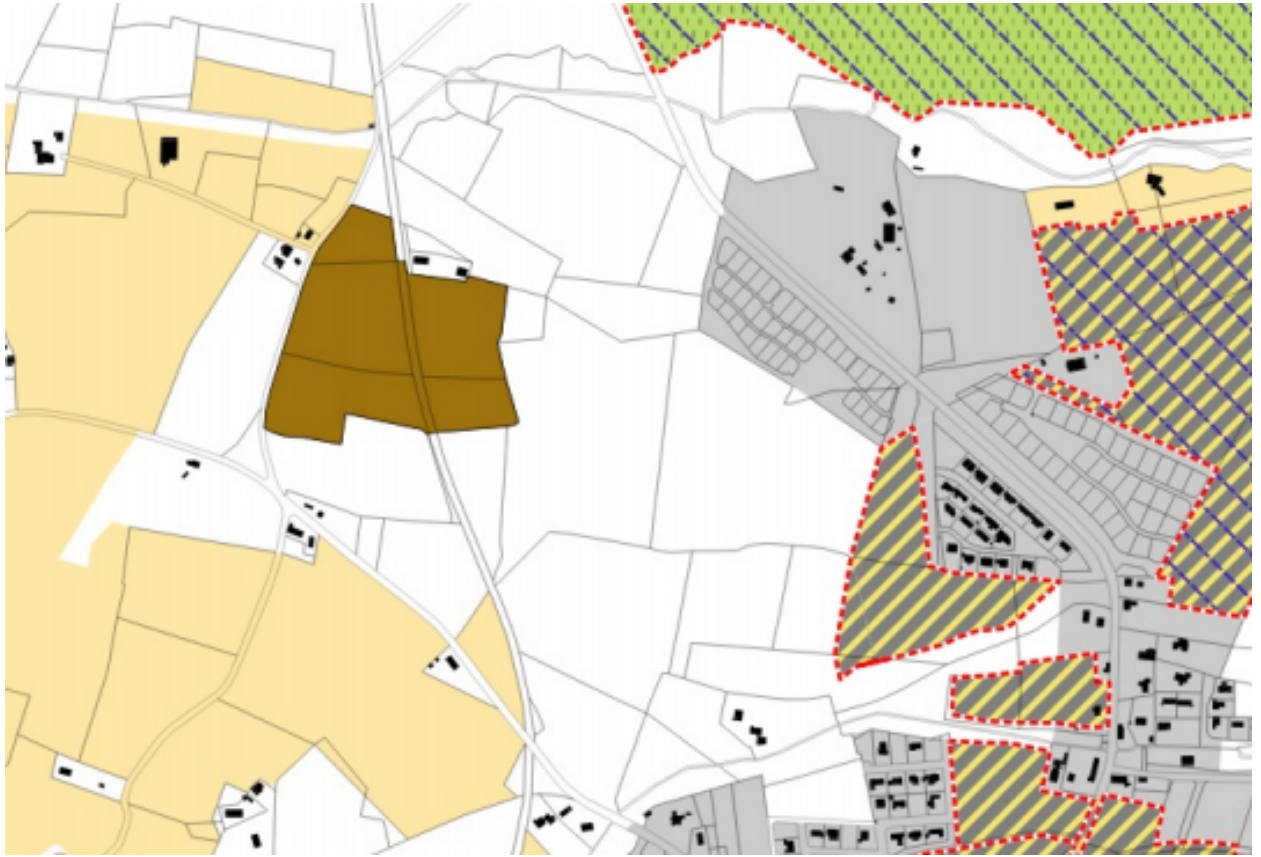
Notre demande est motivée par les faits suivants :

- Ces terres sont sur le bassin versant du ruisseau "*Sparben*"
- Elles font partie de sites inscrits et classés.
- Vous ne pouvez pas ignorer la demande de classement en STECAL au PLUi.
- Comme vous ne pouvez pas non plus ignorer que le PLUi fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée.

En vous remerciant par avance pour la réponse que vous apporterez à notre courrier, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>

Pièce attachée : Plan





**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 17 février 2020

**Monsieur le Maire**

**Mairie de Tosse**

**53, avenue du Général de Gaulle**

**40230 TOSSE**

Transmission électronique : [mairie@tosse.fr](mailto:mairie@tosse.fr)

**Objet :** aménagement en zone N du PLUi

Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous au titre de ma précédente lettre du 9 février dernier. Dans cette lettre la SEPANSO vous a demandé des précisions relatives à un STECAL en zone agricole qui apparaît en voie d'aménagement profond.

Dans un premier temps j'ai été approché par Monsieur D'Incau qui me dit être propriétaire des terres de ce STECAL, qu'il est informé de notre courrier et désire en parler.

J'attire donc votre attention sur le fait que ce monsieur a eu connaissance de la lettre qui vous était adressée. Le bureau de la Fédération SEPANSO Landes ne comprend pas comment cela peut se produire au sein d'une mairie.

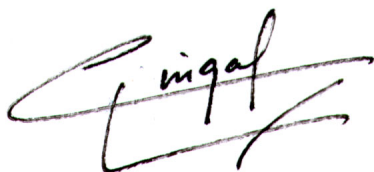
Dans un deuxième temps, — mis en quelque sorte devant une situation malsaine en particulier par le fait que monsieur D'Incau ait refusé de nous communiquer le nom de la personne qui l'a informé de notre courrier —, deux administrateurs l'ont rencontré sur le site. Ils n'ont pu que constater une situation réellement dramatique pour une zone naturelle agricole et forestière : remblaiements avec apports extérieurs, abattage d'arbres, clôtures, démolition de "baradeau" (haie typique landaise riche pour la faune entomologique, herpétologique, ornithologique...) à laquelle s'ajoute des explications confuses du propriétaire qui entend transférer une activité de fabrication de club de golf, (par collage, qu'il exerce actuellement à Seignosse) sur le site avec une installation de mesure des actions du golfeur (mobilisant un sonar). Par ailleurs il envisage une activité d'accueil d'ovins qui serait complétée par la présence de chevaux.

Nous sommes stupéfaits de voir les travaux qui ont été faits dans le contexte juridique du PLUI actuel qui prévoit un certain nombre de STECAL entachés d'une forte suspicion d'illégalité en raison du détournement de cette procédure dont est d'ores et déjà saisi le tribunal administratif de Pau.

Mais nous sommes tout aussi stupéfaits de constater la transgression de la réglementation, voire son détournement. Le conseil d'administration de la Fédération SEPANSO Landes se réserve le droit de contester devant le juge tout projet prévu dans le périmètre des STECAL par la voie de l'exception d'illégalité du PLUi.

Pour la bonne forme nous adressons copie de notre lettre au préfet.

Veillez agréer, Monsieur le Maire mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal', with a large, sweeping flourish underneath.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>